

Flash actu

Mai 2026



INSTANCES PARITAIRES

Jeudi 11 juin 2026 : Réunion du Comité social territorial, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative.

SANTE

Mardi 2 juin 2026 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Mardi 16 juin 2026 : Réunion du Conseil médical en formation plénière et restreinte.

Mardi 30 juin 2026 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	3
Webinaires _____	3
Actualités juridiques	3
NACOOPE : focus _____	3
Afin d’accompagner les collectivités, la coopération régionale de Nouvelle-Aquitaine a réalisé un focus sur le recrutement des agents contractuels pour accroissement temporaire d’activité. _____	3
Rémunération : augmentation du SMIC au 1 ^{er} juin 2026 et versement d'une indemnité différentielle _____	3
Code général de la fonction publique (CGFP) : codification du livre IV de la partie réglementaire _____	4
Attestation d’honorabilité : élargissement du champ d’application _____	4
Cumul d’activités avec la conduite d’un véhicule affecté aux transports scolaires : pérennisation du dispositif expérimental _____	4
Protection sociale complémentaire : rappel de la tenue obligatoire d’un débat _____	5
Intérim Territorial – Emploi	5
Intérim Territorial _____	5
Emploi _____	5
Réseau des secrétaires généraux de mairie	5
Les « Webcafés du Centre de Gestion » _____	5
Analyse et prospective RH	5
Rapport social unique 2025 : obtenez l’outil d’aide à l’élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) _____	5
Concours et examens	6
Résultats _____	6

Vie du Centre de Gestion

Webinaires

Deux webinaires consacrés au rapport social unique 2025 ont eu lieu les 21 et 26 mai derniers et ont rassemblé environ 140 participants. Ils ont permis de réaliser une rétrospective sur la campagne 2024, quelques rappels réglementaires, des démonstrations sur l'application Données Sociales et de présenter les nouveautés de cette année. Les points de vigilance ont par ailleurs été évoqués ainsi que les incohérences les plus fréquentes.

Retrouvez la présentation utilisée lors de ces webinaires sur le site internet du Centre de Gestion en cliquant [ici](#).

Deux ateliers thématiques dédiés au RSU 2025 sont également prévus les 25 juin et 29 septembre 2026, [cliquez-ici](#) pour en savoir plus.

Actualités juridiques

NACOOPE : focus

Afin d'accompagner les collectivités, la coopération régionale de Nouvelle-Aquitaine a réalisé [un focus](#) sur le recrutement des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Rémunération : augmentation du SMIC au 1^{er} juin 2026 et versement d'une indemnité différentielle

Dans un contexte international dégradé, [l'arrêté du 22 mai 2026](#) a revalorisé le montant du SMIC brut horaire de 2,41 % au 1^{er} juin 2026.

Il est porté à 12,31 euros (contre 12,02 euros jusqu'à présent) soit 1 867,02 euros brut par mois pour un agent à temps complet (au lieu de 1823,03 euros).

Pour mémoire, dans la fonction publique, le traitement minimum de base indiciaire s'établit à 1 801,74 euros brut mensuels pour un temps complet (indice majoré 366).

Il est rappelé qu'en vertu d'un principe général du droit applicable à tout salarié, la rémunération ne peut en tout état de cause être inférieure au SMIC.

Si le minimum de traitement n'est pas revalorisé, une indemnité différentielle devra être versée aux agents publics rémunérés sur la base de l'indice majoré 366 à 379 (inclus).

Cela concerne notamment :

- Les fonctionnaires de catégorie C1, de l'échelon 1 à 10 ;
- Les fonctionnaires de catégorie C2, de l'échelon 1 à 7 ;
- Les fonctionnaires de catégorie C3, de l'échelon 1 à 3 ;
- Les fonctionnaires de catégorie B1, de l'échelon 1 à 5 ;
- Les fonctionnaires de catégorie B2, de l'échelon 1 à 2 ;
- Les agents contractuels rémunérés sur la base de l'IM 366 à 379.

Entrée en vigueur : le 1^{er} juin 2026

Code général de la fonction publique (CGFP) : codification du livre IV de la partie réglementaire

[Le décret n°2026-366 du 7 mai 2026](#) complète la partie réglementaire du CGFP en codifiant le livre IV relatif aux principes d'organisation et de gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Ce livre traite notamment de la formation professionnelle tout au long de la vie, du télétravail et de la réorganisation de services.

Pour plus de détail, [cliquez ici](#).

Entrée en vigueur : le 1^{er} août 2026

Attestation d'honorabilité : élargissement du champ d'application

Pour rappel, l'attestation d'honorabilité est un document qui garantit qu'un professionnel ou un bénévole ne fasse l'objet d'aucune condamnation l'empêchant d'exercer et d'intervenir auprès de mineurs ou d'accueillir des mineurs à son domicile.

Elle repose sur un double contrôle des incapacités, fondé sur la vérification des condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire et au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Initialement instauré dans le secteur social et médico-social, [le décret n°2026-324 du 28 avril 2026](#) étend le dispositif aux professionnels et bénévoles des secteurs du handicap, des personnes âgées et de la protection juridique des majeurs.

Par ailleurs, un [arrêté du 28 avril 2026](#) fixe le calendrier de déploiement du système d'information « SI Honorabilité » permettant le contrôle des antécédents judiciaires des personnes nouvellement concernées.

Entrée en vigueur : en Nouvelle-Aquitaine, le dispositif sera déployé à compter du 3^{ème} trimestre 2026 et, au plus tard, le 1^{er} janvier 2028.

Cumul d'activités avec la conduite d'un véhicule affecté aux transports scolaires : pérennisation du dispositif expérimental

Face à la pénurie de conducteurs de transport scolaire, le [décret n°2022-1695 du 27 décembre 2022](#) avait ouvert pour les agents publics, à titre expérimental et sous réserve de l'autorisation préalable et individuelle de leur employeur, la possibilité de cumuler leur emploi public avec l'activité accessoire lucrative de conduite d'un véhicule affecté aux services de transport scolaire ou de transports à la demande organisés en direction des élèves et étudiants en situation de handicap.

Ce dispositif expérimental, instauré pour une durée de 3 ans, a pris fin le 30 décembre 2025.

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation, [le décret n°2026-409 du 26 mai 2026](#) pérennise cette faculté, en ajoutant au sein de la liste des activités considérées comme accessoires dressée à l'article R.123-8 du code général de la fonction publique, un point 12° libellé « *conduite d'un véhicule de transport de personnes affecté aux services de transport scolaire ou assimilés mentionnés à l'article R. 3111-5 du code des transport* ».

Le cumul doit alors être exercé dans le respect des règles relatives aux activités accessoires soumises à autorisation.

Entrée en vigueur : 29 mai 2026

[La note d'information](#) sur le cumul d'activités disponible sur notre site internet a été mise à jour.

Protection sociale complémentaire : rappel de la tenue obligatoire d'un débat

Pour rappel, en application de [l'article L.827-12](#) du code général de la fonction publique, dans les 6 mois suivant son renouvellement général, l'organe délibérant de la collectivité territoriale est tenu d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Intérim Territorial – Emploi

Intérim Territorial

- **Transmission des informations de paie**

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois de juin 2026 est fixée au **lundi 8 juin 2026**.

Les informations sont à transmettre au service : remplacement@cdg17.fr

Emploi

- **Formation de secrétaire général de mairie**

La nouvelle session de formation de secrétaire général de mairie se déroulera du 7 septembre au 11 décembre 2026.

Si votre commune souhaite être « tutrice » pour les futurs stagiaires de ce dispositif, n'hésitez pas à prendre l'attache de Stéphanie LORINET, par courriel à emploi@cdg17.fr

Réseau des secrétaires généraux de mairie

Les « Webcafés du Centre de Gestion »

Le Centre de Gestion organise un Webcafé le jeudi 11 juin 2026 de 13h15 à 14h, et aura pour thématique le récolement des archives.

Il sera présenté par la Directrice des Archives Départementales, accompagnée de Stéphanie LORINET, secrétaire générale de mairie du Centre de Gestion.

Pour y participer, il suffira de cliquer sur le lien de connexion que vous trouverez dans le courriel d'invitation.

Analyse et prospective RH

Rapport social unique 2025 : obtenez l'outil d'aide à l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG)

Depuis le 20 avril 2026, la campagne du Rapport Social Unique (RSU) pour le recueil des données sociales 2025 est lancée. Vos identifiants de connexion (identifiant et mot de passe) vous ont été adressés par courrier postal.

Pour rappel, la saisie s'effectue en ligne, directement sur la plateforme www.donnees-sociales.fr avant le 30 octobre 2026.

Par ailleurs, le Rapport Social Unique est une enquête obligatoire à compléter chaque année qui rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Ces dernières déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, dont la promotion interne et l'avancement de grade des agents.

Le Centre de Gestion met à disposition un outil d'aide à l'élaboration des LDG, accessible sur simple demande, dès validation du RSU 2025.

En cas de besoin, vous pouvez contacter votre interlocutrice dédiée, Emilie LETRANCHANT, au 05 46 27 47 12 ou à l'adresse rsu@cdg17.fr.

Concours et examens

Résultats

La liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe session 2026 organisé par le Centre de Gestion 33 est disponible [en cliquant ici](#).